

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune de Montrond le Château (Doubs)**  
**Conseil Municipal**  
**du lundi 12 juin 2017**  
**Séance ordinaire**

L'an deux mille dix-sept, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes : Mme ANTONI Marie-Jo, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette.  
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, PERRIN Pascal.

Absent (e)(s) : M. Daniel EUVRARD, Xavier LIDOINE

Délégation de pouvoir : M. Daniel EUVRARD à M. Gilles BERNARD

Un scrutin a eu lieu, Mme Colette PIGUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1 - **Urbanisme :**

Déclarations de travaux :

- M. AMIOT Frédéric : extension de la maison : création d'une chambre
- M. WETZEL Christian : pose de 2 fenêtres de toit.
- M. MIGEON Jean-Luc : création d'un auvent 2 pans non clos.

Permis de construire

- M. HERMANN Frédéric : création d'un auvent

2 - **Voirie** : étude devis travaux d'entretien

3 - **Vente fontaine à eau** : soumission

4 - **Personnel communal** : régime indemnitaire des agents

5 - **PLU** : Emplacement réservé n° 8

6 - **Questions diverses**

7 - **Informations diverses**

Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption – parcelle cadastrée section ZH n°253.

Demande acceptée

## **1° URBANISME**

Déclarations de travaux : Le conseil municipal prend connaissance des déclarations préalables de travaux présentées par :

- M. AMIOT Frédéric pour l'extension de la maison : création d'une chambre
- M. WETZEL Christian : pose de 2 fenêtres de toit.
- M.MIGEON Jean-Luc : création d'un auvent 2 pans non clos.

Déclarations transmises avec avis favorable

Droit de préemption urbain parcelle ZH n°253, lieu-dit « Canton Larizet ».

Maîtres J-Marie MARCONOT et Lydie MARCONOT-CLÉMENT notaires associés à SAONE informent la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée ZH n° 253 au lieu-dit « Canton Larizet ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

## **2° VOIRIE** : étude devis travaux d'entretien

Le Maire expose les travaux à réaliser sur les voiries communales et communique le montant des propositions faites par trois entreprises :

- GP Routes sise à Dournon : 4 500. 00 € HT (1500 € la tonne)
- entreprise ROGER CUENOT à Levier : 4 200.00 € HT(1 818 € la tonne)
- Société Nouvelle SAULNIER à Levier : 4 186,00 € HT (1495 € la tonne).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier l'exécution des travaux pour un montant de 4 500, 00 € HT soit un montant total de 5 400 € TTC à l'entreprise GP ROUTES.

## **3° VENTE FONTAINE A EAU** :

Mme le Maire détenant un lien de parenté avec la SCI « Les Marmottes » se retire de l'affaire.

M. Luc FOURQUET adjoint au Maire par délégation expose : la commune a mis en vente par soumission une fontaine à eau. Une proposition a été remise en mairie, à savoir SCI Les Marmottes au prix de 48 €.

Le Conseil Municipal, accepte par 13 voix pour, ladite proposition et charge Mme le Maire de mettre en recouvrement la somme correspondante.

## **4° PERSONNEL COMMUNAL** : régime indemnitaire des agents

Suite au contrôle des salaires du mois de mai, le Trésor Public demande une délibération justifiant le taux appliqué actualisé et d'un tableau récapitulatif le calcul pour chaque agent.

Le conseil municipal décide d'appliquer les coefficients suivants :

- pour Jean-Marie NICOLAS : 14 voix pour coefficient 4
- pour Agnès WETZEL : 13 voix pour coefficient 3 - 1 voix pour coefficient 4
- pour Florence CUNIN : 9 voix pour coefficient 3 - 5 voix pour coefficient 4
- pour Angélique LEROY : 10 pour le coefficient 3 - 3 voix pour le coefficient 4 et 1 abstention

Cette indemnité sera versée mensuellement aux agents avec effet au 01/01/2017.

## **5° - PLU - EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°8**

M. Gilles BERNARD, Adjoint en charge du dossier, prend la parole et expose : Par lettre en date du 11 mai 2017, M. Grosjean fait part à la commune de son désaccord quant à l'acquisition par la

commune de l'emplacement réservé n° 8 qui grève sa parcelle n° 186 et propose 3 solutions que le Conseil Municipal n'accepte pas. Après discussion, le Conseil Municipal propose par 8 voix pour, 3 contre (Mme le Maire et deux Conseillers s'étant retirés) le déplacement de l'emplacement réservé sous la ligne électrique sous réserve que la réglementation le permette. M. Gilles BERNARD et M. Jean-François GRESSIER recevront en Mairie M. GROSJEAN le mardi 13 juin pour lui soumettre la décision.

## **6° QUESTIONS DIVERSES**

### **Circulation Rue du Tacot**

Un riverain habitant rue du Tacot informe le Conseil Municipal que la vitesse à hauteur du panneau 45 à l'entrée de Montrond-le-Château n'est pas respectée. Des travaux de réfection de chaussée rue du Tacot doivent avoir lieu prochainement. La commission voirie examinera ce dossier lors d'une réunion qui se déroulera le 15 juin.

### **Domaine public routier:**

Selon la réglementation en vigueur, la plantation d'arbres ou de haies doit respecter un recul de deux mètres par rapport au domaine public routier qui comprend les chaussées et leurs dépendances et accessoires (talus, fossés, accotements, trottoirs...). Cependant, afin d'harmoniser lesdites plantations en fonction de celles déjà réalisées sur la commune en bordure du domaine routier, le Conseil Municipal décide de **prendre un arrêté** autorisant les plantations **en limite de propriété, sous réserve que soient respectées les règles suivantes** :

- distance minimale de 2 m pour les plantations qui dépassent 2 m de hauteur
- distance de 0,50 m pour les plantations ne dépassant pas 2 m de hauteur
- élagage par le propriétaire des plantations qui constituent une menace pour la sécurité routière (responsabilité engagée en cas d'accident)

**Exception faite du respect de la réglementation du PLU** : *« afin de dégager la visibilité pour les circulations, les haies vives simples ou doublant les grillages de tous les terrains d'angles de rue ne dépasseront pas une hauteur de 1 m, ceci sur une longueur de 10 m minimum »*

- **Affouage** : Renouvellement des autorisations pour stockage de bois sur parcelles communales ou chemins communaux.

Les autorisations verbales accordées les années passées aux affouagistes pour le stockage du bois façonnés ne sont plus valables à compter du 12 juin. Une nouvelle autorisation écrite peut être obtenue sous réserve de déclaration en mairie. Cette autorisation couvrira la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 jusqu'à la mandature en 2020 et ne pourra dépasser 50 stères par affouagiste. Réunion Commission bois et commission cadre de vie le jeudi 29 juin 2017 à 20 h 30.

- **Salle polyvalente** : modification à apporter au règlement de location :

La location est offerte gratuitement une fois par an aux associations enregistrées en Mairie de Montrond le Château qui en font la demande, dans le cadre d'activités au bénéfice de la population de Montrond-le-Château et ouverte au public.

**Cependant en fonction de la finalité des activités, le Conseil Municipal pourra accorder, sur demande de l'association, une gratuité supplémentaire.**

En ce qui concerne le tri sélectif, un forfait de 30 € sera facturé aux utilisateurs en cas de non-respect des consignes du tri (délibération du 12/06/2017).

## **7° INFORMATIONS DIVERSES**

- **Parcelle communale ZH n°240**

La parcelle communale ZH n° 240 d'une contenance de 6 ha fait l'objet d'un bail à ferme en cours de renouvellement. Une administrée riveraine, désireuse d'acquérir une petite partie de cette parcelle, nous a fait parvenir une demande qui n'a pas obtenu satisfaction. En effet, conformément à la réglementation en vigueur en matière de baux ruraux, si un agriculteur ne donne pas son aval, la transaction ne peut être réalisée.

- **Correspondances**

- M. Julien GODET, président du Castel festif, invite Mme le Maire et les conseillers à l'inauguration de leur local le vendredi 16 juin 2017 à 19 h 30.

- M. BAC, président de l'US des 4 Monts, invite le Conseil Municipal pour son assemblée générale.

- Une réunion avec le Conservatoire des Espaces Naturels aura lieu en mairie le jeudi 15 juin 2017 à 9 h 00 afin de faire le point sur la programmation 2017-2018 sur les pelouses et la motte du château.

- **Conseil Départemental du Doubs** – direction des routes, des infrastructures et des transports

La Commission permanente du Conseil départemental a validé la programmation de travaux de renouvellement de la couche de roulement sur le RD 102<sup>E</sup> entre Montrond le Château et la RD9. Les travaux seront exécutés très prochainement

- **ENEDIS** : compteurs LINKY

L'installation des compteurs Linky par Enedis s'effectuera sur notre territoire communal courant septembre 2017. Un courrier d'information sera adressé à tous les abonnés entre 30 et 45 jours avant la date fixée de réalisation.

- **ADIL – Rénovation logement**

L'ADIL du Doubs offre gratuitement aux habitants un conseil personnalisé. Une documentation est disponible en Mairie. Permanence téléphonique de l'ADIL 03 81 61 92 41. + d'info sur [www.adil25.org](http://www.adil25.org). Des aides à la rénovation peuvent être octroyées jusqu'à 75 % du montant des travaux, sous condition d'éligibilité.

- **Enquête publique Installation classée BBCI – Commune de Villers sous Montrond**

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour l'exploitation d'un centre de traitement biologique de déblais impactés par des composés organiques.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an.

**Prochaine réunion le lundi 10 juillet à 20 h 30**

La séance est levée à 23 h 55

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
DCM n° 2017/12-06-01	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption – parcelle cadastrée section ZH n°253
DCM n° 2017/12-06-02	Travaux d'entretien sur voiries communales.
DCM n° 2017/12-06-03	Vente Fontaine à eau par soumission
DCM n° 2017/12-06-04	Régime indemnitaire - Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité
DCM n° 2017/12-06-05	Salle polyvalente – forfait pour non-respect des consignes de tri